

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020



Convocation du **JEUDI 30 JANVIER 2020**

Le conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **MARDI 4 FEVRIER 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du premier trimestre de l'année 2020. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **VENDREDI 31 JANVIER 2020**.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 3 décembre 2019
02. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Vendredi 13 décembre 2019
03. Forêt communale – Travaux patrimoniaux de l'année 2020
04. Voirie – Arpentage et déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain – Intégration dans le domaine privé communal – Rue de la Montagne
05. Voirie – Constitution d'une servitude de passage
06. Patrimoine – Rue du Gersbach – Acquisition de parcelle par voie de cession gratuite
07. Administration générale – Approbation de la convention régissant le service commun de secrétariat itinérant
08. Administration générale – Approbation de la convention régissant le service technique commun
09. Communications et informations diverses – Compte rendu des délégations consenties par le conseil municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
10. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **MARDI 4 FEVRIER 2020**

Le conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni **MARDI 4 FEVRIER 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du premier trimestre de l'année 2020.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 12 membres suivants, à savoir

M. PHILIPPE HUBER, MME REGINE RENTZ, M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE, M. ALAIN SCHMITT, M. LOUIS GREYTER, MME NICOLE HATSTATT, M. HUBERT HEBINGER, MME SOLANGE STOECKLIN, M. RAPHAEL BRIE, MME MARIE ANNE WESTWOOD, M. MICHEL MUNCH, M. YANNICK BIECHLIN

Etaient absents à l'ouverture de la séance le membre suivant, à savoir

M. MAXIME MEISTER (excusé-arrivé au point n°3)

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

Aucune procuration n'a été déposée

Mme AFONSO DA SILVA EVA, secrétaire de mairie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Un- 1- auditeur extérieur assistait à la séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout des 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Patrimoine – Rue de la Fontaine – Etablissement d'une servitude.
- Patrimoine – Rue de Steinsoultz – Acquisition de terrain.

L'assemblée délibérante approuve par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'ajout des 2 points ci-dessus.

DELIBERATION N° 2020/001 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du Mardi 3 décembre 2019 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le JEUDI 28 NOVEMBRE 2019. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du Mardi 3 décembre 2019, à l'exception de M. **HEBINGER HUBERT** (excusé-procuration donnée à M. **HUBER PHILIPPE**) et Mme **STOECKLIN SOLANGE** (excusée). Il invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observation,

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

DELIBERATION N° 2020/002 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du Vendredi 13 décembre 2019 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le VENDREDI 6 DECEMBRE 2019. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du Vendredi 13 décembre 2019, à l'exception de M. **MUNCH MICHEL** (excusé). Il invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
(M. MICHEL MUNCH, absent lors de la séance concernée),

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observation,

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

DELIBERATION N° 2020/003 FORET COMMUNALE – TRAVAUX PATRIMONIAUX DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire et M. HUBERT HEBINGER, rapporteur de la commission des affaires forestières, présentent au Conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2020 élaboré par les services de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Il donne les détails des principaux éléments suivants :

- travaux de maintenance : entretien du périmètre (parcelle 11a) pour 600,00 € H.T.,
 - travaux sylvicoles : toilette après exploitation (parcelle n° 9r), cloisonnement d'exploitation (ouverture) (parcelles 10a, 11a et 21i), toilette après exploitation (maintenance) (parcelle 3r), détourage dans les peuplements (parcelle 15a) pour 4.380,00 € H.T.,
 - travaux d'infrastructure : entretien de piste et de chemin (parcelle 2a) pour 580,00 € H.T.,
 - travaux divers : dans les peuplements pour 600,00 € H.T.
- soit un total H.T. de 6.160,00 € H.T.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire et de M. HUBERT HEBINGER, rapporteur de la commission des affaires forestières,

VU le programme de travaux présenté,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis favorable à l'ensemble de ces propositions,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/004 – VOIRIE – ARPENTAGE ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL – RUE DE LA MONTAGNE

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil, les plans et les requêtes en inscription concernant le projet de morcellement du domaine public rue de la Montagne à MUESPACH établis par le CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM ayant pour objet la création de la rue de l'Etang et de la rue de la Montagne, qui, à ce jour n'existent pas au cadastre, ainsi que la création de parcelles qui pourront être valorisées.

Il invite le Conseil municipal à délibérer

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le projet de morcellement du CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM présenté,

CONSIDERANT que le fait de déclasser ces parcelles du domaine public ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'autoriser M. le Maire à établir une convention de servitude et à la signer.

DECIDE que les travaux d'aménagement et d'entretien seront à la charge du demandeur.

DECIDE que la constitution de servitude sera notariée et que les frais seront à la charge du bénéficiaire de la servitude.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/006 – PATRIMOINE – RUE DU GERSBACH – ACQUISITION DE PARCELLE PAR VOIE DE CESSION GRATUITE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la parcelle désignée ci-dessous, rue du Gersbach, est susceptible d'être acquise par la commune par voie de rétrocession à titre gratuit auprès des propriétaires concernés :

- Section n° 10 parcelle 444/103 de 0.53 ares

Il fait part que cette acquisition était prévue initialement pour l'aménagement de trottoirs pour sécuriser l'accès des habitations et la circulation le long de cette voie.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU le plan cadastral présenté,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE

-l'acquisition de la parcelle 444/103, d'une superficie de 0.53 ares, à titre gratuit,

-la prise en charge des frais notariaux éventuels par la commune,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/007 – PATRIMOINE – RUE DE LA FONTAINE –ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2018/069 prise au cours de la séance du 28 mars 2018 par laquelle la commune a donné un avis favorable pour la mise en place d'une servitude cadastrale des parcelles de la partie forêt du lotissement « Le clos des Papillons » au profit de la Commune. Les parcelles suivantes manquaient à la délibération :

Section 10 : parcelles N° 399, 404, 405, 408 et 409

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017/018 prise au cours de la séance du 28 mars 2017,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE la mise en place d'une servitude cadastrale des parcelles visées ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2020/008 – PATRIMOINE – RUE DE STEINSOULTZ – ACQUISITION DE TERRAIN PAR VOIE DE CESSION GRATUITE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par MONSIEUR et MADAME TROMMER, demeurant rue de Steinsoultz à MUESPACH, pour savoir si la commune envisage d'acquérir une partie de sa parcelle n° 14, section n° 6 d'une contenance d'environ 14m2 pour effectuer des travaux d'aménagement de trottoir dans la continuité des travaux déjà réalisés dans la rue de Steinsoultz. Il présente le projet de morcellement entamé par le CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM. Il informe le conseil que MONSIEUR ET MADAME TROMMER, propriétaires du terrain acceptent de céder ce terrain par voie de cession gratuite.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU les pièces du dossier,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir cette parcelle pour assurer la continuité des travaux d'aménagement de trottoir sur la rue de Steinsoultz,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle concernée,

DIT que les frais notariaux éventuels et les frais de géomètre liés à cette transaction seront pris en charge par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/009 – ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION REGISSANT LE SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT ITINERANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes a décidé de créer un service commun de secrétariat itinérant avec les Communes membres, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les Communes membres intéressées.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau du 12 décembre 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver la création du service commun de secrétariat itinérant

DECIDE d'approuver les termes de la convention régissant le service commun secrétariat itinérant, tels que présentés par M. le Maire.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2020/010 – ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DE LA CONVENTION REGISSANT LE SERVICE TECHNIQUE COMMUN

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de créer un service technique avec les Communes membres, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les Communes membres intéressées.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Sundgau du 13 décembre 2018 ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver la création du service technique commun.

DECIDE d'approuver les termes de la convention régissant le service technique, tels que présentés par M. le Maire.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2020/011 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2014/045 prise au cours de la séance du 28 avril 2014, celui-ci lui avait confié délégation pour un certain nombre de ses compétences. En vertu de cette délégation, il est tenu d'informer l'assemblée délibérante dans la séance suivante des décisions qu'il a prises.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n° 2014/045 prise au cours de la séance du 03 juin 2014,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal,

PREND note des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du mardi 3 décembre 2019 dans le cadre des délégations reçues par le Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

- 1° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents : sinistre du 28.10.2019 (recours gracieux de Me MULLER de 600,00 €) ;
- 2° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :
-renouvellement de concession de tombe simple N°10048 pour M. FLECK Lionel.
- 3° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : néant ;
- 4° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 500 euros : néant ;
- 5° d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal : néant ;
- 6° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50.000 € autorisé par le Conseil municipal : néant ;
- 7° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre : néant.

DELIBERATION N° 2020/012 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE – RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES – QUESTIONS DES CONSEILLERS
--

A/ Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

- Monsieur le Maire expose son inquiétude sur l'avenir de la forêt de Muespach en appui des craintes constatées par M. CAPRON, technicien forestier territorial. Les membres du Conseil confirment les chutes d'arbres sur plusieurs endroits de la commune tels que « Rue des Vignes, Rue du Willerhoff et dans la forêt »
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du contrôle de sécurité incendie qui a eu lieu aux écoles primaire et élémentaire de la Commune. Il les informe du compte rendu positif de la visite et demande leur avis sur les problèmes (soulevé par l'inspecteur) de réchauffement climatique induisant de fortes températures estivales dans les classes. Il rassure les élus quant aux diverses mesures déjà appliquées l'été passé telles que l'aération des salles aux heures « fraîches », la mise à disposition de ventilateurs, l'utilisation du préau pour effectuer certains cours... Les membres du Conseil déconseillent d'entamer des travaux coûteux pour l'installation d'équipements climatiques étant donné l'éventuel futur projet de réaménager les bâtiments communaux et rappellent que seuls une quinzaine de jours est concernée par ce désagrément (les classes se terminant mi-juin et reprenant début septembre). Ils proposent qu'un relevé de températures soit effectué dans les salles lors du prochain épisode de canicule.
- Mr le Maire informe les membres du Conseil d'une nouvelle manifestation organisée par MME GUTZWILLER Caroline dénommée « la chevauchée d'Isabelle » qui aura lieu le 28 juin 2020 se définissant par un circuit « à cheval » traversant Muespach et les communes voisines.
- A l'approche des élections municipales, M. le Maire invite les membres du Conseil à déterminer l'organisation du bureau de vote les dimanches 15 et 22 mars prochains et fait circuler un planning par tranche horaire de 2H. Un retour des participants sur ces deux journées sera effectué via internet.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2014/036 prise dans la séance du 08 avril 2014 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : **M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE**) :

Néant

-Commission chargée des affaires techniques, voirie communale et bâtiments communaux (rapporteur : **M. ALAIN SCHMITT**) :

Néant

-Commission chargée de la jeunesse (rapporteur : **M. PHILIPPE HUBER**) :

Néant

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : **MME REGINE RENTZ**) :

Néant

-Commission chargée de la communication (rapporteur : **M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE**) :

Néant

-Commission chargée du cadre de vie (rapporteur : **MME REGINE RENTZ**) :

Mme REGINE RENTZ informe que la prochaine journée citoyenne est fixée au 16 mai 2020. M. le Maire précise que la nouvelle équipe municipale devra valider et organiser cette manifestation.

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : **M. HUBERT HEBINGER**) :

Néant

C/ Questions diverses des conseillers :

-----///////////////-----

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Etabli à Muespach, le jeudi 13 février 2020.

Le Maire,
Philippe HUBER.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 3 décembre 2019

02. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Vendredi 13 décembre 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020

03. Forêt communale – Travaux patrimoniaux de l'année 2020
04. Voirie – Arpentage et déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain – Intégration dans le domaine privé communal – Rue de la Montagne
05. Voirie – Constitution d'une servitude de passage
06. Patrimoine – Rue du Gersbach – Acquisition de parcelle par voie de cession gratuite
07. Patrimoine – Rue de la Fontaine – Etablissement d'une servitude
08. Patrimoine – Rue de Steinsoultz – Acquisition de terrain par voie de cession gratuite
09. Administration générale – Approbation de la convention régissant le service commun de secrétariat itinérant
10. Administration générale – Approbation de la convention régissant le service technique commun
11. Communications et informations diverses – Compte rendu des délégations consenties par le conseil municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
12. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 4 février 2020**

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès verbal des délibérations
du Conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
Mardi 4 février 2020**

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
HUBER Philippe		
RENTZ Régine		
GRANDCLAUDE Christian		
SCHMITT Alain		
GRETTER Louis		
HATSTATT Nicole		
HEBINGER Hubert		
STOECKLIN Solange		
BRIE Raphaël		
MEISTER Maxime		
WESTWOOD Marie Anne		
MUNCH Michel		
BIECHLIN Yannick		